



## Entrevue

Entrevue avec :

**BAUJARD Antoinette**

Université de Lyon, Université de Saint-Etienne / GATE Lyon Saint-Etienne

**GHARBI Jean-Sébastien**

Université de Reims Champagne-Ardenne/REGARDS

**SALVAT Christophe**

CNRS, TRIANGLE, ENS de Lyon

---

*Revue Ethique & Economique (RE&E) :*

**RE&E. Le prochain colloque international de philosophie économique sera coordonné par vous. Quel est le thème pressenti ?**

**BAUJARD Antoinette.** Le thème du colloque sera discuté conjointement par les membres du Conseil scientifique et n'est donc pas encore décidé. Mais à ce jour à Lyon et Saint-Etienne, nous savons quelle orientation nous souhaiterions donner au colloque.

**SALVAT Christophe.** Le thème qui se profile semble être celui de la normativité, ou plus exactement des normativités, dans la mesure où nous espérons rendre compte de la pluralité et de la complexité de cette notion.

Lorsqu'on parle aux économistes de la question de la normativité, ils pensent d'abord au caractère normatif de la rationalité, au encore au fait que les comportements sont soumis à des normes sociales, culturelles ou morales. En pratique, il est souvent difficile de distinguer le véritable fondement de la norme, et par simplicité on considère qu'il s'agit d'une norme rationnelle. La réalité est souvent plus complexe. Il est difficile, par exemple, de donner une justification rationnelle à la norme pourtant largement acceptée par les économistes de la neutralité par rapport au temps. Fondamentalement, il s'agit – je crois – d'une norme morale. Reconnaître ce fait permet, en autres choses, de mieux analyser l'articulation de ces différentes normes ainsi que les procédures de résolution de conflit qui ne manquent pas de se poser.

**BAUJARD Antoinette.** Le mot « normativité » désigne ainsi également le rapport aux valeurs morales. Lorsque les économistes formulent des évaluations et/ou des prescriptions, ils font nécessairement référence à des valeurs éthiques. Dans les décisions individuelles, on pense à la morale ou la vertu ; dans les décisions publiques, ces valeurs reflètent des conceptions de la justice sociale. Les théories économiques de la justice se sont développées récemment autour de la formalisation de ces conceptions ; beaucoup d'autres théories économiques aboutissent à des prescriptions sans pour autant avoir été explicites sur les conceptions normatives qu'elles véhiculent.

Dans tous les cas, restent des problèmes d'interprétation, de méthodologie, des questions sur les rapports entre les normes et la science, ou entre la science et l'expertise que l'histoire, la philosophie ou la sociologie des sciences peuvent contribuer à identifier et à éclairer.

**RE&E. Quelle est l'importance de ce type de manifestation et pourquoi choisir un lieu différent à chaque édition ?**

**SALVAT Christophe.** Le colloque de philosophie économique est une manifestation interdisciplinaire dans laquelle économistes et philosophes (entre autres) se réunissent pour débattre de questions qu'ils abordent habituellement au sein de leur discipline respective. La philosophie économique est aujourd'hui bien représentée dans les manifestations scientifiques des économistes, que ce soit celles de l'AFSE, l'AFEP, HES, l'ESHET ou de l'association Charles Gide. Mais le débat est généralement un débat interne à la science économique. La particularité du colloque de philosophie économique, et on l'a bien vu lors de la dernière édition à Aix-en-Provence, est de ne pas s'adresser uniquement aux économistes mais de véritablement promouvoir le débat interdisciplinaire.

**Antoinette BAUJARD.** Le réseau de philosophie économique a été créé à la suite du colloque de 2012 organisé à Lille ; il a soutenu celui de 2014 organisé à Strasbourg et celui de 2016 organisé à Aix-en-Provence ; il soutiendra celui de Lyon Saint-Etienne en 2018. A la question du lieu, la première réponse est donc que le colloque émerge là où sont les bonnes volontés.

Il existe une seconde réponse, d'ordre normatif : il est bon de changer d'endroit pour profiter de la diversité des approches et de l'attractivité de différents publics. Ce n'est donc pas un seul centre ni une seule perspective théorique qui anime la philosophie économique ; elle est et doit être une entreprise collective.

**RE&E. Le colloque sera-t-il organisé à Lyon ou à Saint-Etienne ?**

**Antoinette BAUJARD.** Le colloque sera organisé par deux laboratoires, le GATE Lyon Saint-Etienne et Triangle, qui évoluent dans la même Communauté d'universités et d'établissements, l'Université de Lyon, et sur deux sites, Lyon et Saint-Etienne. L'Université de Lyon rassemble notamment l'Université Lyon 2 Lumière, l'Ecole Normale Supérieure de Lyon et l'Université Jean Monnet de Saint-Etienne.

Même si la moitié des organisateurs sont stéphanois, nous avons décidé de localiser le colloque à Lyon, ville attractive pour son patrimoine et ses capacités d'accueil, et facile d'accès grâce à sa position centrale dans le nœud européen des transports ferroviaires et aériens.

**RE&E. Quelle légitimité ou expertise les laboratoires Triangle et GATE L-SE peut apporter à ce colloque ?**

**Christophe SALVAT.** Triangle (UMR CNRS 5206 : Action, discours, pensée politique et économique) est un laboratoire interdisciplinaire qui rassemble, notamment, des économistes, des philosophes et des politistes. La composante économique de Triangle est historiquement composée d'historiens de la pensée économique mais elle intègre depuis quelques années maintenant un axe de recherche en philosophie économique.

La philosophie économique et l'histoire de la pensée économique ont beaucoup en commun, et nombreux sont les chercheurs en philosophie économique, dont moi-même, qui ont été initialement formés en histoire de la pensée économique et/ou qui continuent à faire de l'histoire de la pensée en parallèle.

**Antoinette BAUJARD.** Le GATE L-SE (UMR CNRS 5824 : Groupe d'Analyse et de Théorie Economique Lyon Saint-Etienne) est un laboratoire d'économie localisé à Lyon et à Saint-Etienne. Les chercheurs et les enseignants-chercheurs qui en sont membres contribuent à la théorie économique contemporaine, notamment en économie expérimentale, théorie des jeux coopératifs et économie géographique. L'identité historique de la recherche stéphanoise est de lier ses contributions en économie théorique et appliquée à une réflexion approfondie en histoire et philosophie des sciences.

Outre notre volonté de travailler ensemble, l'association des deux laboratoires montre, symboliquement et institutionnellement l'importance pour la philosophie économique à la fois de l'expérience de l'analyse économique et des techniques de philosophie et d'histoire des sciences.

**Christophe SALVAT.** Je crois en effet que le principal atout de la prochaine édition est d'être porté par deux laboratoires aux profils très différents et complémentaires l'un de l'autre. L'association du GATE L-SE et de TRIANGLE dans l'organisation de cette manifestation devrait être très bénéfique pour permettre un échange entre les philosophes, les historiens et les théoriciens de l'économie.

**RE&E. Qu'évoque la philosophie économique selon vous ?**

**Christophe SALVAT.** Il y a plusieurs façons d'approcher et de définir la philosophie économique. Pour ma part, je considère que la philosophie apporte aujourd'hui aux économistes un certain recul conceptuel qui leur permet de développer une analyse critique

de leur discours. De ce point de vue, on peut comparer le rôle que joue aujourd'hui la philosophie économique avec celui qu'a joué – et que joue toujours – celui de l'histoire de la pensée économique. Dans les deux cas, il est important de se donner un point de vue extérieur pour prendre du recul par rapport à sa propre discipline. Dans un cas, c'est l'histoire, et les méthodes d'investigation qui lui sont propres, qui permettent à ce regard critique de se développer. Dans l'autre cas, c'est la philosophie et sa tradition conceptuelle qui rend possible cette approche du discours économique. Les deux sont donc très complémentaires. L'avantage de la philosophie économique est sa plus grande réactivité dans la mesure où elle peut immédiatement réagir aux développements de la théorie économique, ce que l'histoire de la pensée économique, par définition, ne permet pas.

**Antoinette BAUJARD.** Les philosophes ont la manie de la classification, ce qui constitue une aide précieuse pour donner du sens ; les théoriciens de l'économie ont, eux, la manie de la formalisation, ce qui constitue une aide précieuse pour avancer de nouveaux résultats. La confrontation des deux permet de donner du sens à certains résultats, ou de constater dans quels cas ils font effectivement sens – ou non.

Ainsi, je ne vois pas la philosophie économique comme un moyen de se substituer à la pensée de l'économiste, et lui expliquer comment il aurait dû ou devrait travailler. Mais ces études apportent un éclairage complémentaire et non redondant aux résultats de la science économique.

**RE&E. Sur quels sujets travaillez-vous en rapport avec la philosophie économique ?**

**Christophe SALVAT.** Mes travaux en philosophie économique portent actuellement sur notre rapport au temps et aux questions relatives à la prudence et à la préservation de soi. C'est une problématique qui m'a été inspirée par mes précédents travaux sur le paternalisme, mais aussi par les débats relatifs à l'identité personnelle.

**Antoinette BAUJARD.** De façon générale, je m'interroge sur le rôle du cadre d'étude de la science économique, en particulier de l'économie du bien-être, pour traiter des valeurs éthiques.

Plus précisément, je travaille sur la notion normative de « welfarisme », selon qui le bien-être social ne dépend que des utilités individuelles et d'aucune autre information. Par exemple, j'ai pu mettre en évidence que la traduction formelle du concept, de même que les modalités de sa mise en œuvre opérationnelle, ne traduisait pas forcément ce que les philosophes avaient en tête.

**RE&E. La création du Réseau Philosophie-Economie dont vous êtes l'un des initiateurs est liée au premier colloque international de philosophie économique en 2012 lors d'une table ronde. Quel est l'intérêt d'un tel réseau ?**

**Jean-Sébastien Gharbi.** Effectivement, l'idée de créer un réseau de philosophie économique a été lancée durant la table-ronde du *Colloque international de philosophie économique* organisé en juin 2012 à Sciences Po Lille. Je voudrais souligner que le réseau a été créé par Claude Gamel (en novembre 2012) et que je lui ai apporté mon aide dès le départ du projet, notamment pour la création et l'administration du site ou la recherche des coordonnées des personnes pouvant être intéressées.

L'idée qui a présidé à cette création était tout simplement de ne pas laisser retomber le vif intérêt pour la philosophie économique manifesté par le colloque de Lille. Outre l'objectif évident et général de diffuser des informations touchant à la recherche en philosophie économique, la création du *Réseau Philosophie-Economie* visait à s'assurer que l'organisation du second *Colloque international de philosophie économique* (Strasbourg, 2014) ne reparte pas de zéro – par exemple, de pouvoir diffuser l'appel à communications de ce colloque directement aux personnes les plus susceptibles d'y répondre. S'il est évident que le *Réseau Philosophie-Economie* n'a pas été le seul élément du succès des colloques de Strasbourg, puis d'Aix-en-Provence (organisé en juin 2016), il a sans aucun doute joué un rôle – notamment sur le nombre croissant de chercheurs étrangers participant à cette manifestation.

Aujourd'hui, le *Réseau* continue de soutenir l'organisation de ce colloque biennuel, qui est devenu un rendez-vous régulier (la quatrième occurrence de cet événement sera organisée à Lyon en 2018 conjointement par le GATE L-SE et TRIANGLE), et de diffuser des informations touchant à la philosophie économique. Il joue aussi un rôle de représentation en attestant du nombre important de chercheurs qui portent de l'intérêt à ce qui est devenu un sous-champ disciplinaire à part entière.

### **RE&E. Comment voyez-vous la philosophie économique dans les années à venir ?**

**Jean-Sébastien GHARBI.** Cette question peut être entendue de deux façons qui sont liées, mais qui demeurent tout de même distinctes, à savoir les plans institutionnel et scientifique.

Il me semble que l'on peut essayer de répondre à la question de l'avenir de philosophie économique sur le plan institutionnel en partant de la situation actuelle. Il y a aujourd'hui en Europe un certain nombre de pôles qui mettent explicitement la philosophie économique parmi leurs axes de recherche. Il y a aussi de nombreux laboratoires qui ont un ou plusieurs membres dont les travaux relèvent, tout ou partie, de la philosophie économique. Il me semble évident que tout cela va se structurer sur le plan institutionnel, bien que je ne puisse pas prédire la forme que cette institutionnalisation prendra. Les premiers signes de ce mouvement devraient arriver assez rapidement. Je pense que le *Réseau Philosophie-Economie* restera pour sa part une structure informelle sans véritable existence légale, à la fois une vitrine et une liste de diffusion.

Répondre à la question de ce que va devenir la philosophie économique sur le plan scientifique est plus difficile. Ce qui me semble très probable, vu que c'est un processus qui est déjà en cours, c'est que la philosophie économique va continuer à gagner en légitimité scientifique et que les travaux relevant de ce champ vont, par exemple, parvenir plus souvent et plus aisément à être publiés dans des revues d'économie dites « généralistes ». Si l'on

regarde à plus long terme, je pense qu'il n'est pas impossible, et c'est une direction que j'espère que nous prendrons, que la philosophie économique soit de moins en moins considérée comme un sous-champ disciplinaire et commence à être vue pour ce qu'elle est : une démarche faisant partie de l'analyse économique elle-même (un peu à la façon dont l'économie mathématique n'est pas aujourd'hui considérée comme un sous-champ de l'économie, mais comme une méthode d'analyse). Cette idée n'est pas neuve, elle était déjà avancée par Leroux et Marciano dans l'introduction de leur *Traité de philosophie économique* (1999).

### **RE&E. Sur quels sujets travaillez-vous en rapport avec la philosophie économique ?**

**Jean-Sébastien GHARBI.** Tous mes travaux relèvent de la philosophie économique. J'ai fait ma thèse dans le département de philosophie économique du GREQAM (Université d'Aix-Marseille) et j'ai été recruté sur un poste fléché « philosophie économique » par le laboratoire REGARDS (EA 6292) de l'université de Reims Champagne-Ardenne. REGARDS a d'ailleurs créé un nouvel axe « Théorie et philosophie économiques » quelques mois après m'avoir recruté.

J'ai récemment publié un article dans la *Revue de philosophie économique* sur la théorie économique de la justice défendue par Serge-Christophe Kolm (intitulé « Kolm et le démembrement de la propriété de soi », décembre 2015). Il s'agit de la théorie, profondément empreinte de philosophie, qui fonde sa proposition de modèle de redistribution des revenus dans son ouvrage *Macrojustice* (2005). J'ai aussi publié, avec Yves Meinard, un article sur le sens du non-welfarisme dans le modèle de redistribution de Kolm dans le *Journal of Economic Methodology* (octobre 2015).

Pour les travaux encore non publiés, Gilles Campagnolo et moi avons dirigé un volume collectif intitulé *Philosophie économique, un état des lieux* qui doit paraître très prochainement (aux éditions Matériologiques). Je viens de soumettre un papier (co-écrit avec Yves Meinard) portant sur le concept d'utilité, concept à la fois central et problématique de l'analyse économique. Nous y défendons l'idée que le concept d'utilité, tel qu'il est caractérisé formellement, doit être compris comme une théorie économique de la signification. Je travaille actuellement, dans le prolongement de l'article mentionné au-dessus, sur le concept de contemporain de welfarisme. Là encore, il s'agit d'un sujet central de la théorie économique, tant le welfarisme est une sorte de fond commun de toute l'analyse économique (à tout le moins de toute l'analyse économique standard). Je travaille aussi sur les théories libérales de la justice (notamment Rawls, Sen et Hayek) et leurs liens conceptuels, car il est clair qu'il n'y a pas eu de causalité sur le plan historique, avec la rationalité procédurale d'Herbert Simon.